



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 66539

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des directeurs d'IUFM quant au devenir de la formation des enseignants. Ils contestent, en effet, le contenu du rapport issu des travaux d'un groupe de synthèse et publié le 13 novembre dernier par les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils le jugent en décalage complet avec celles qui ont été formulées par les différents groupes de synthèse, qu'il s'agisse de la mise en place des masters disciplinaires devant préparer les futurs enseignants, mais aussi en raison de la réduction de la formation professionnelle à des stages sans articulations avec les différents savoirs. Pour les directeurs d'IUFM, les conséquences envisagées sont néfastes : diminution de la formation didactique, pédagogique et professionnelle ; manque d'encadrement des jeunes enseignants pendant leur première année ; conséquences possibles dans la qualité de l'enseignement prodigué. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de rassurer les différents personnels concernés de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants, intervenue avec la publication des décrets statutaires du 28 juillet 2009, doit permettre, dans le cadre notamment du cursus menant à l'obtention d'un diplôme de master, d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. L'architecture de la formation des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement est définie par la circulaire n° 2009-1037 du 23 décembre 2009, qui fait suite au rapport de synthèse des propositions sur la mise en oeuvre de la réforme formulées par les quatre groupes techniques mis en place à cet effet. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme de stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Si tous les masters donnent accès aux concours de recrutement, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à construire des cursus de formation, s'appuyant sur leur potentiel scientifique et pédagogique et ouvrant sur différentes familles de métiers. Ces cursus doivent notamment permettre de compléter l'acquisition par chaque étudiant d'une culture scientifique, disciplinaire ou pluridisciplinaire et intégrer des stages. Les stages d'observation et de pratique accompagnée permettront aux étudiants de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants auprès desquels ils seront placés. Ces stages seront organisés pour une durée inférieure à quarante jours et dans la limite de six semaines. Les périodes de pratique accompagnée donneront lieu à des mises en situation concrète, comme par exemple la préparation et la conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement. Lors des stages en responsabilité, les étudiants assureront la prise en charge d'une classe. Ces stages, rémunérés, pourront être groupés ou filés et n'excéderont pas six semaines. Dès la rentrée scolaire 2010, les lauréats des concours effectuent leur année de fonctionnaire stagiaire en situation d'enseignement. Pendant l'année de stage, ils bénéficieront d'une formation dispensée, dans le cadre des orientations définies par l'État, sous la forme d'un tutorat et d'actions de formation complémentaire. Tout au long de ces trois années, la formation proposée

alternera donc une formation disciplinaire ou pluridisciplinaire de haut niveau avec différentes modalités de stages offerts aux étudiants inscrits dans des préparations aux concours et à destination des lauréats aux concours. La réforme tend à préparer à l'entrée au métier, des enseignants mieux formés et plus qualifiés. Sa mise en place à la rentrée 2010 s'accompagnera d'un bilan afin de tirer des enseignements en termes d'accompagnement et de tutorat.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66539

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11901

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11187